

L'histoire coloniale est à la mode. Dans les anciennes puissances coloniales, les enjeux mémoriels et les interrogations sur le maintien d'une « fracture coloniale » au cœur des sociétés contemporaines ont fait de l'histoire de la colonisation une urgence intellectuelle en même temps qu'un filon éditorial. Mais le contexte historiographique, en particulier l'hypothèse d'un épuisement du modèle national, les tentations d'une histoire globale affranchie du biais européocentriste et l'émergence du questionnaire postcolonial, contribue aussi largement à cet intérêt légitime pour l'histoire du passé colonial. À supposer que l'historiographie française ait longtemps souffert, dans ce domaine, de la timidité qu'on lui reproche bien souvent, celle-ci ne semble plus de mise. Ces derniers temps, les publications se sont succédé pour témoigner de la vitalité de la recherche, mais aussi de sa visibilité. De même, l'ensemble de recensions que propose ce numéro prouve l'importance et la diversité de la recherche internationale sur les empires coloniaux. Mais cet engouement ne doit pas occulter les questions méthodologiques et théoriques que posent l'histoire coloniale, ses objets, ses concepts et ses enjeux, et il est essentiel que les sciences sociales, dans ce domaine comme dans les autres, élaborent leurs propres outils interprétatifs.

Dans cette perspective, le dossier que proposent les *Annales* dans ce numéro est construit autour d'une réflexion sur les empires, ce qui invite, à l'égard de l'histoire coloniale, à un double déplacement. D'une part, il s'agit d'élargir le questionnaire en comparant des empires coloniaux et d'autres qui n'entrent pas habituellement dans cette catégorie. Il sera question des empires coloniaux français, anglais et espagnols, mais aussi des empires romain, russe, chinois, et austro-hongrois. La comparaison permet de faire émerger des similitudes parfois inattendues, que l'historien met en lumière, mais aussi des emprunts explicitement revendiqués par les acteurs qui construisent et mobilisent des modèles impériaux. Elle

conduit, d'autre part, à porter le regard sur les éléments qui définissent les empires comme des formes étatiques spécifiques, complexes et ambiguës. Loin de rabattre l'empire sur l'impérialisme, c'est-à-dire sur l'exercice d'une domination politique et économique, ou de n'y voir qu'une forme archaïque de l'organisation politique, rendue obsolète par le triomphe des États-nations, il s'agit de prendre la mesure des questions auxquelles les empires ont été confrontés, en particulier la reconnaissance des droits, l'attribution de la citoyenneté, la gestion politique de cultures différentes. Il s'agit ainsi de renoncer à quelques réflexes, comme l'alternatie entre l'histoire nationale et l'histoire coloniale, la dénonciation des expériences impériales comme de simples situations d'exploitation, ou l'association des droits et de la démocratie. Dès lors, l'histoire des empires devient à la fois en tant que telle un objet d'histoire comparée et un outil pour penser autrement des objets classiques : les mouvements nationaux, la décolonisation, la citoyenneté, l'esclavage, les identités ethniques, ou encore les rituels politiques.

Jane Burbank et Frederick Cooper ouvrent le numéro avec un article qui se propose de parcourir les enjeux liés à la citoyenneté et à l'attribution des droits, de l'empire romain de Caracalla à l'empire colonial français en passant par les empires eurasiatiques, au premier rang desquels l'empire russe. Projet ambitieux, qui s'inscrit dans un travail en cours sur l'histoire des empires. Les débats qui ont agité les députés de l'Assemblée constituante en 1946 à propos de la nouvelle Constitution de l'empire français sont ainsi remis en perspective, au regard des deux modèles que proposaient l'empire romain et l'empire russe. L'enjeu essentiel était de concilier la conception universaliste de la citoyenneté politique et le respect des spécificités culturelles, qui pouvait se traduire par des droits différenciés. La longue durée des questions impériales permet ici une approche comparée et invite à considérer la diversité des modalités selon lesquelles des territoires et des populations peuvent être intégrés dans un même ensemble politique. Avant les débats de 1946, les empires coloniaux d'outre-mer avaient déjà été fortement confrontés à la question des contours de la citoyenneté. Le développement libéral des sociétés européennes au XIX^e siècle posait la question cruciale de la place accordée, dans les colonies, aux esclaves et aux affranchis. En s'appuyant sur une étude comparée des Antilles françaises, de Cuba et de la Jamaïque, Josep Fradera insiste sur les contradictions qui ont travaillé alors les empires français, anglais et espagnol et les contraignirent à mettre en place, sous différentes formes, des régimes spéciaux reposant sur un dualisme constitutionnel.

L'empire austro-hongrois a mauvaise réputation. Les nationalistes du début du siècle y voyaient une prison des peuples, soumis à l'hégémonie des Autrichiens et des Hongrois, et les historiens leur ont souvent emboîté le pas, faisant ainsi de l'Autriche-Hongrie un archétype de gouvernement impérial. La réalité, comme le montre ici Pieter Judson, était bien différente et il convient de prendre au sérieux les lois constitutionnelles de 1867 grâce auxquelles les minorités linguistiques et culturelles de la double monarchie bénéficiaient de droits étendus. De nombreux travaux récents ont montré le dynamisme de la société civile et l'importance des garanties constitutionnelles dont profitèrent les mouvements nationalistes émergents. C'est alors toute l'histoire des identités nationales en Europe centrale et orientale qui peut être réexaminée, en abandonnant le récit linéaire d'un passage de l'hégémonie impériale à la souveraineté nationale.

Aujourd'hui que les mouvements autonomistes, au Tibet ou dans le Turkestan chinois, semblent remettre en cause la présence chinoise, il est intéressant de revenir sur la façon dont, historiquement, les entités territoriales et culturelles qui composaient l'empire chinois se sont

vues progressivement dotées d'une identité spécifique. Pamela Kyle Crossley revisite la question de l'ethnicité en Chine, déjà abordée il y a peu dans ces pages par Mark Elliott¹, en montrant que les mouvements nationaux qui ont émergé au moment de la crise de l'empire, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, héritaient d'identités construites et objectivées par le pouvoir impérial des Qing durant les deux siècles précédents. L'empereur, en effet, s'assurait de la loyauté des clientèles locales en adoptant simultanément les langages et les traditions des différents peuples soumis, et en les intégrant à ses rituels et à la définition du pouvoir impérial. Cette plasticité des représentations symboliques du pouvoir permettait d'intégrer des populations nouvelles au sein de l'empire. À condition de reconnaître la centralité du pouvoir de l'empereur Qing, celles-ci étaient dotées d'une identité historique, linguistique et culturelle.

Le texte de Jean-Frédéric Schaub, qui clôt le dossier, est d'une autre nature : il invite à débattre de l'état actuel des études coloniales et de leur avenir. En s'appuyant sur de nombreux travaux récents dans différentes aires culturelles, il pointe les dangers dont pourrait être porteuse une telle catégorie si elle devait définir un champ d'étude autonome, séparée de l'histoire des sociétés métropolitaines sans être totalement intégrée pour autant à l'étude des sociétés non européennes. Aborder la diversité et la complexité des situations coloniales implique alors de multiplier les approches transversales, portant par exemple sur la gestion des populations, sur la race ou sur les formes de gouvernement impérial. Le diagnostic sur le retard français en matière d'histoire coloniale retrouve alors, au rang des propositions alternatives, la question des empires, dont l'étude apparaît bien comme un terrain prometteur d'investigations.

1 - Mark C. ELLIOTT, « La Chine moderne. Les Mandchous et la définition de la nation », *Annales HSS*, 6-2006, p. 1447-1478.